

Social & solidarité

L'action sociale étudiante à vos côtés

**Des aides adaptées
à votre situation pour vous
soutenir dans vos études
et votre vie quotidienne.**

- Écoute et confidentialité
- Accompagnement personnalisé
- Des aides concrètes pour faciliter votre quotidien
- Informations et accès aux droits

Une question ?



aide-sociale@u-picardie.fr



03 64 26 83 12
03 64 26 83 45



En savoir plus



www.u-picardie.fr





Pour tous les étudiants UPJV

En cas de difficultés financières, sociales ou personnelles, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement ou d'une aide adaptée à votre situation.



Faire une demande d'aide sociale

Contactez le Bureau d'Action Sociale Étudiants (BASE) par téléphone ou par courriel en indiquant :

- vos nom et prénom
- vos coordonnées téléphoniques
- votre formation
- l'objet de votre demande
- quelques éléments permettant de comprendre votre situation

Un rendez-vous avec un travailleur social du BASE vous sera ensuite proposé afin d'étudier votre situation et de vous accompagner dans vos démarches.



Un accompagnement personnalisé

Le travailleur social peut vous informer et vous accompagner dans l'accès à vos droits et vos démarches administratives : CAF, Complémentaire Santé Solidarité, logement, difficultés financières...

Selon votre situation, il peut vous orienter vers les dispositifs adaptés et solliciter des aides sociales ou financières.

Un accompagnement budgétaire personnalisé peut également être mis en place à votre demande.



Des aides adaptées à votre situation

Aide alimentaire

Vous pouvez être orienté vers les associations et structures partenaires : AGORAé, Croix-Rouge, Secours populaire, CCAS...

Selon votre situation, une aide financière peut également être sollicitée auprès de la Commission d'Action Sociale Étudiante (CASE) de l'UPJV.

Logement

Vous pouvez être accompagné dans vos démarches liées à l'hébergement d'urgence, la recherche ou le maintien dans le logement.

Selon votre situation, des aides peuvent notamment être sollicitées auprès de :

- Action Logement
- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Conseil départemental
- CAF

Santé et accès aux soins

Vous pouvez être orienté vers les partenaires et dispositifs adaptés afin de faciliter votre accès aux soins.

Selon vos besoins, une aide financière peut également être sollicitée auprès de la CASE de l'UPJV.

Scolarité et équipement

Exonération des droits d'inscription

Effectuez votre demande depuis l'ENT, rubrique « Exonération », accessible après votre inscription administrative. ✉ exoneration@u-picardie.fr

Prêt d'ordinateur portable ou de clé 4G

Les demandes sont étudiées sous critères sociaux dans le cadre de la banque de prêt informatique. ✉ bpi@u-picardie.fr

Autres difficultés

Toute difficulté familiale, sociale, financière, personnelle ou liée aux études peut faire l'objet d'un accompagnement.

Après évaluation de votre situation, le travailleur social vous orientera vers les dispositifs les plus adaptés et pourra, si nécessaire, présenter votre dossier à la CASE de l'UPJV.